

L'ajournement

que de lumière sur la question, il a soulevé certains points qui, je pense, aideront à situer le débat. Le fait est que, durant l'ensemble de la période, il y a eu un apport net de capital étranger. Le départ de capitaux résultait en grande partie de l'acquisition, par les Canadiens, d'avois importants, notamment dans le secteur du pétrole et du gaz, ce dont le député a parlé. Je ne sais pas pourquoi il s'oppose à cela. Si nous achetons quelque chose à des étrangers, il est certain que nous devons le payer. J'espère que le député ne s'oppose pas à cela et ne préconise pas la confiscation de ces avois, car, si tel est le cas, je ne saurais partager son point de vue.

Deuxièmement, le député a raison lorsqu'il dit que les investisseurs étrangers doivent se conformer à nos lois. Quelqu'un a demandé, je pense que c'est au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens), à moins que ce ne soit au premier ministre (M. Mulroney), ce qui empêchait une société de prendre le contrôle d'une société canadienne et de la fermer pour supprimer un concurrent ou exporter à partir d'un établissement situé à l'étranger. Je pense que la réponse était qu'elle agirait honorablement, mais que, de toute façon, elle serait soumise à nos lois. Voilà, monsieur le Président, où le bât blesse. Nous n'aurons plus les lois dont nous disposons pour nous assurer . . .

M. Mayer: Ne soyez pas stupide. Personne ne va acheter une entreprise pour la fermer.

M. Gray (Windsor-Ouest): Ce que nous voulons, c'est un comportement bénéfique pour l'investisseur et pour le Canada.

Troisièmement, lorsque j'ai parlé de Radio-Canada . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. La période des questions et observations est maintenant terminée.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de donner la parole à un autre député, je dois informer la Chambre, conformément à l'article 45 du Règlement, des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand)—La Constitution—L'appel concernant une contravention unilingue au Québec. b) Le factum du gouvernement fédéral; le député d'Algoma—La Société du crédit agricole—Le moratoire sur les saisies d'exploitations agricoles. b) Le programme proposé aux États-Unis; le député de Winnipeg-Nord—La Société Radio-Canada—L'effet des compressions budgétaires sur les auteurs et les artistes. b) Les répercussions sur les revenus.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

**LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA
MESURE D'ÉTABLISSEMENT**

Mme Claudy Mailly (Gatineau): Monsieur le Président, il me fait plaisir cet après-midi d'adresser la parole sur ce projet de loi concernant l'investissement au Canada. J'œuvre depuis

cinq ans dans le domaine des politiques publiques relatives au développement économique, et en cours de chemin, j'ai eu à me pencher sur les dossiers de l'agence de tamisage des investissements étrangers. J'en ai conclu que le doctrinaire et l'idéologique n'ont pas leur place dans le domaine du développement économique.

Monsieur le Président, les instances de l'opposition, tant celles du parti libéral que du Nouveau parti démocratique, ont affiché une haute teneur d'émotivité et d'idéologie doctrinaire jusqu'ici. Pourtant, nous avons vu les ravages qu'a créés le Programme énergétique national parce qu'il était en trop majeure partie motivé par le doctrinaire. Ce programme était inspiré par un désir de centralisation du contrôle de l'industrie pétrolière au niveau fédéral surtout pour damer le pion aux provinces productrices qui semblaient afficher, selon l'administration libérale du temps, une trop vive indépendance face au gouvernement fédéral.

Nous avons vu aussi, monsieur le Président, les ravages du budget MacEachen de 1980, lui aussi inspiré d'idées doctrinaires et animé du désir d'affaiblir le secteur privé et les individus qui, selon la même administration libérale d'alors, semblaient vouloir établir des méthodes d'affaires et des priorités de développement et de croissance qui différaient de celles que l'État épousait à ce moment-là. Donc, c'est surtout parce que ce projet de loi C-15 s'en va dans la bonne voie pour enrayer l'influence des approches doctrinaires que je l'appuie et voudrais le déférer rapidement au comité pertinent de la Chambre pour que l'on puisse, d'une façon constructive et responsable, l'analyser sérieusement et lui apporter les amendements qui s'imposeront suivant notre examen.

Il faut utiliser une méthode très simple d'analyse quand nous nous penchons sur les façons d'encourager le développement économique, monsieur le Président. Est-ce que la méthode ou la mesure ou le retrait d'une mesure favorisera le développement ou non? C'est là la question à poser. Naturellement, aujourd'hui, nous avons évolué au point où nous considérons que la protection de l'environnement et des emplois fait partie des aspects positifs à soulever. Donc, il ne s'agit pas d'un développement qui ne respecte pas la qualité de vie, au contraire!

Le projet de loi à l'étude stipule qu'il a pour but de reconnaître que l'investissement est le pivot de la croissance économique et de la création d'emplois ainsi que la clé du développement de la technologie. Voilà pourquoi il est présumé que l'investissement au Canada, par des Canadiens ou des non-Canadiens, est susceptible d'apporter des avantages au Canada.

Le projet de loi prévoit la constitution d'une nouvelle agence qui s'appelle Investissement Canada. Il prévoit aussi l'examen des investissements d'importance par des non-Canadiens afin